

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 7 février 2026

Présents : Georges GAY – Christophe BOYER - Bernard GUITTARD - Elisabeth KNICKERBOCKER - Marie-Françoise MONJANEL – Aimé RIALLAÏN - Eveline SANZ - Sylvianne SOLVERY - Michel TOURNADRE - Michel TRIGNOL

Excusé : Didier THOMAS

Président de séance : Georges GAY

Secrétaire de séance : Sylvianne SOLVERY

NUMERO	OBJET
DE_001_2026	Installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment Mairie-APC
DE_002_2026	Location de l'appartement rue des écoliers - côté cour de récréation"
DE_003_2026	Location de l'appartement rue des écoliers - "côté rue"
DE_004_2026	Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
DE_005_2026	Exploitation de terrain communal - Le Bourg ZP 131
DE_006_2026	Exploitation de terrain communal - Le Bourg ZP 133 et AB 45

Date d'affichage : le 13 février 2026

Le secrétaire de séance
Sylvianne SOLVERY

Le Maire
Georges GAY



République française

PUY-DE-DOME

COMMUNE de LARODDE

Séance du 07 février 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 30/01/2026

Présents : 10

sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Georges GAY

Votants: 10

Pour: 10

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Contre: 0

Représentés :

Abstentions: 0

Excusés : Didier THOMAS

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvianne SOLVERY

Objet: Installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment Mairie-APC - DE_001_2026

Le Conseil Municipal revient sur les études réalisées sur le choix du système de chauffage devant se substituer à la chaudière fioul située au sous-sol du bâtiment mairie.

Après avoir pris connaissance des éléments techniques et économiques et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- de retenir le choix d'une pompe à chaleur air/eau,
- de valider le devis de l'entreprise VEDRINE de St Sauves d'Auvergne d'un montant de 20 168.09€ comprenant la dépose de l'ancienne chaudière à fioul et l'installation d'une PAC air/eau triphasée,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 63 dans le cadre du Fonds des initiatives Communales.



Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

République française

PUY-DE-DOME

COMMUNE de LARODDE

Séance du 07 février 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 30/01/2026

sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Georges GAY

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Représentés :

Excusés : Didier THOMAS

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvianne SOLVERY

Objet: Location de l'appartement rue des écoliers - côté cour de récréation" - DE_002_2026

Le Conseil municipal prend connaissance des demandes de location reçues en mairie et décide, à l'unanimité des membres présents,

- de louer le logement n°1 situé "côté cours de récréation" à M. Jean-Yves COUSTEIX domicilié à Larodde "Chaux"
- de fixer le montant du loyer mensuel à 450€, hors charges (sauf les frais de chauffage qui sont inclus)
- autorise M. le Maire à signer un bail à loyer avec le locataire.



Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
___ / ___ / 20___
et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___

République française

PUY-DE-DOME

COMMUNE de LARODDE

Séance du 07 février 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 30/01/2026

sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Georges GAY

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Représentés :

Excusés : Didier THOMAS

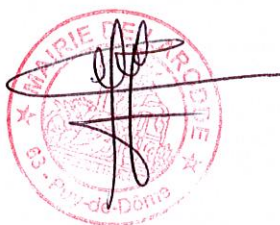
Absents :

Secrétaire de séance : Sylvianne SOLVERY

Objet: Location de l'appartement rue des écoliers - "côté rue" - DE_003_2026

Le Conseil municipal prend connaissance des demandes de location reçues en mairie et décide, à l'unanimité des membres présents,

- de louer le logement n°2 situé "côté rue" à Annie et Lucien ROUX domiciliés à Larodde "17 rue de la laiterie - Chaux"
- de fixer le montant du loyer mensuel à 450€, hors charges (sauf les frais de chauffage qui sont inclus)
- autorise M. le Maire à signer un bail à loyer avec le locataire.



Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
___ / ___ / 20___
et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___

République française

PUY-DE-DOME

COMMUNE de LARODDE

Séance du 07 février 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 30/01/2026

sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Georges GAY

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Représentés :

Excusés : Didier THOMAS

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvianne SOLVERY

Objet: Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - DE_004_2026

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé avant l'adoption du budget 2026 d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Crédits votés en 2025 (hors remboursement des emprunts et opérations d'ordre) :	626 201.13€
Autorisation donnée (maximum 1/4 des crédits votés en 2025)	65 000€

République française

PUY-DE-DOME

COMMUNE de LARODDE

Séance du 07 février 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 30/01/2026

Présents : 10

sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Georges GAY

Votants: 10

Pour: 10

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Contre: 0

Représentés :

Abstentions: 0

Excusés : Didier THOMAS

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvianne SOLVERY

Objet: Exploitation de terrain communal - Le Bourg ZP 131 - DE_005_2026

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à renouveler la signature de la convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec M. Jean-Yves COUSTEIX (Chaux - 63690 LARODDE) aux mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- parcelle concernée : ZP 131 (située à proximité du cimetière, d'une surface de 4 000 m²)
- loyer annuel de 70€/ha soit 28.00€
- durée : 5 ans à compter du 1er janvier 2026



Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
___ / ___ / 20___
et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___

République française

PUY-DE-DOME

COMMUNE de LARODDE

Séance du 07 février 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 30/01/2026

sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Georges GAY

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAÏN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Représentés :

Excusés : Didier THOMAS

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvianne SOLVERY

Objet: Exploitation de terrain communal - Le Bourg ZP 133 et AB 45 - DE_006_2026

À la suite de l'acquisition des parcelles AB 45 et ZP 133 appartenant à Mme BAUR Anne-Marie (vente conclue en décembre 2025), M. le Maire indique que ces terrains étaient précédemment exploités par Jean-Yves COUSTEIX.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention d'exploitation agricole avec M. COUSTEIX, domicilié à Chaux – 63690 LARODDE (selon les mêmes conditions financières), à savoir :

* parcelle concernée : AB n°45 (67a)

loyer annuel de 83.47€

durée : 5 ans à compter du 1er janvier 2026

* parcelle concernée : ZP n°133 (4ha 03a 90ca)

loyer annuel de 503.20€

durée : 5 ans à compter du 1er janvier 2026



Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
___ / ___ / 20___
et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___